



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

Délibération n° 2025064

Date de convocation : 06/11/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 18/11/2025



L'an deux mille vingt et un et le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Caroline FAYOL, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Marie SABBATINI pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Alain CHAZOT pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Cendrine PRIANO LAFONT pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Fanny LAUZEN pouvoir à Cédric MAURIN

Absents :

Catherine ZDYB
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**SEJ / PARTICIPATION DES FAMILLES/SEJOUR ACCUEIL JEUNES DU 22 AU 28 FEVRIER 2026
A SAINT LARY SOULAN (65170 – PYRENNEES)**

L'accueil jeunes organisera un séjour ski du dimanche 22 au samedi 28 février 2026 à Saint Lary Soulan (65170) dans les Pyrénées.

Ce séjour offre une capacité d'inscription de 15 places pour les 12-17 ans et mobilisera 1 directeur et 2 animateurs.

Le coût total du séjour est estimé à 11 200 €, soit un prix de revient moyen par enfant de 746.67 €.

La CAF/MSA participe à hauteur de 2 565 €.

Le montant demandé aux familles pour l'inscription est fixé à 350 € par participant, (majoration de + 25% pour les extérieurs) soit une participation moyenne de 5 250 €.

Le différentiel entre dépenses et recettes sera financé par le budget annuel de fonctionnement alloué à l'accueil jeunes.

Le montant est estimé à 3 385 €, soit 30 % du prix de revient du séjour.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le séjour d'hiver de l'accueil jeunes à SAINT LARY SOULAN dans les Pyrénées du dimanche 22 au samedi 28 février 2026

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du séjour d'hiver de l'accueil jeunes à SAINT LARY SOULAN dans les Pyrénées du dimanche 22 au samedi 28 février 2026.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



**Budget prévisionnel
Séjour AJSKI à Saint Lary Soulan
Du 22/02 au 28/02/2026**

Nombre d'animateurs :		Nombre de jour		Tranches	
3		7			
CHARGES		Nombre d'enfants :			
		15			
Hébergement Prestation	8 504,00 €	Participation famille	5 250,00 €	courthézon	350,00 €
Locations + forfaits instruct		[15 x 350€] Courth.		Extérieurs	437,50 €
carburant minibus - péages - parking	445,00 €	[x 400€] Ext	- €		
		CAF bonus CTG	443,00 €		
divers	150,00 €	MSA bonu CTG	22,00 €		
Majoration Salaires	2 000,00 €	bonus camps CAF 20€ x 15 x 7]	2 100,00 €		
		Commune budget annuel de fonctionnement	3 385,00 €		
TOTAL	11 200,00 €	TOTAL	11 200,00 €		

Prix de revient par enfant : 11 200,00 € : 15 enfants =
soit pour 1 enfant

* 350,00 € Famille
* 171,00 € CAF/MSA
* 225,67 € Commune 30 %

bonus CTG = 3 800€ pour 9 000 h / an
le séjour = 1050 h soit 443 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application déposée E.legalite.com

39_DE-084-218400398-20251113-DCH_2025064